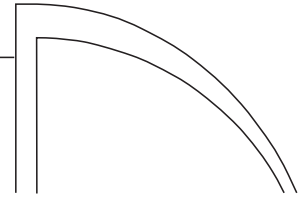


Les salariés



Nombre de salariés travaillant en Alsace et nombre de postes de travail offerts par les entreprises implantées en Alsace

Actifs au cours de l'année 2005			
Secteur d'activité	Nombre de salariés	Nombre de postes de travail	Nombre d'emplois en équivalent temps plein annuel
Activités cinématographiques	675	1 400	436
Radio et télévision	1 166	2 066	884
Presse	2 104	2 799	1 614
Édition et librairie	1 152	1 482	792
Architecture	1 282	1 521	940
Spectacle vivant et activités artistiques	2 346	7 596	1 414
Conservation du patrimoine	472	615	306
Ensemble des activités culturelles	9 197	17 479	6 386

Source : Insee - DADS 2005

Marqué par une grande diversité, l'emploi salarié dans les activités culturelles est complexe à mesurer. Il nécessite la combinaison de plusieurs approches : d'une part, les personnes qui occupent un emploi salarié, d'autre part, le nombre de postes de travail offerts par les établissements de ce secteur d'activité au cours de l'année. Aussi, la source utilisée dans cette partie est celle des déclarations annuelles de données sociales.

En 2005, les établissements hors fonction publique d'État qui exercent une activité culturelle en Alsace ont offert 17 500 postes de travail à 9 200 salariés.

Dans ce domaine d'activité, il est habituel qu'un salarié ait conjointement ou successivement plusieurs employeurs. En Alsace, la moyenne

est de deux employeurs par salarié, contre 1,1 dans les autres secteurs d'activité. Un salarié peut aussi effectuer plusieurs périodes de travail chez un même employeur ou chez plusieurs employeurs, interrompues par des périodes de chômage. En moyenne, un salarié effectue trois périodes de travail dans l'année et un sur sept connaît au moins une période de chômage indemnisée dans l'année au lieu de un sur dix dans les autres activités. En équivalent temps plein, l'ensemble des postes de travail de la culture représente 6 400 emplois salariés, autant que l'industrie du bois et du

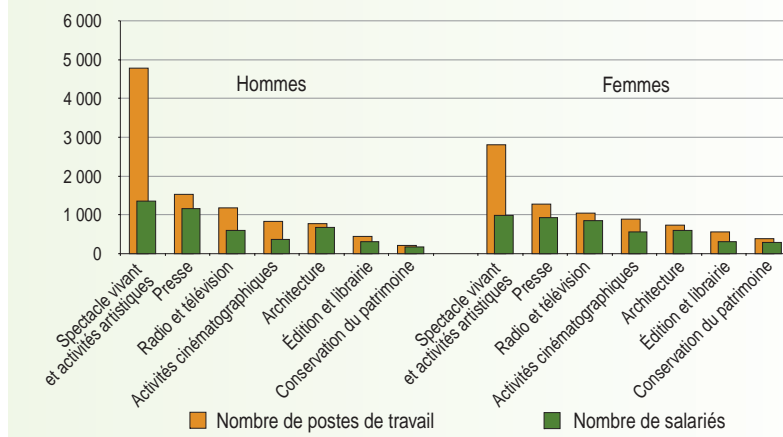
papier en Alsace. Pour constituer un emploi à temps plein annuel dans la culture, soit au moins 1 500 heures de travail dans l'année, il faut cumuler les heures de travail de 2,7 postes, soit deux fois plus que dans l'ensemble des autres activités économiques alsaciennes.

Le spectacle et la presse : deux formes différentes d'emplois

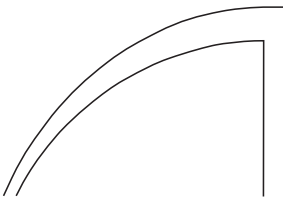
En Alsace, comme dans l'ensemble des régions métropolitaines, le spectacle vivant et les activités artistiques sont, en volume, les plus importants pourvoyeurs d'emplois du domaine culturel. Au cours de l'année 2005, ces activités ont offert 7 600 postes de travail à plus de 2 300 salariés, soit 44 % des postes et 26 % des salariés de l'ensemble des activités culturelles alsaciennes. Cependant, les emplois dans ce domaine d'activité sont précaires, car pour la plupart de courte durée.

Dans la presse, si les emplois offerts sont légèrement moins nombreux, ils sont plus stables. En 2005, les activités de presse ont employé 2 100 salariés sur 2 800 postes de travail.

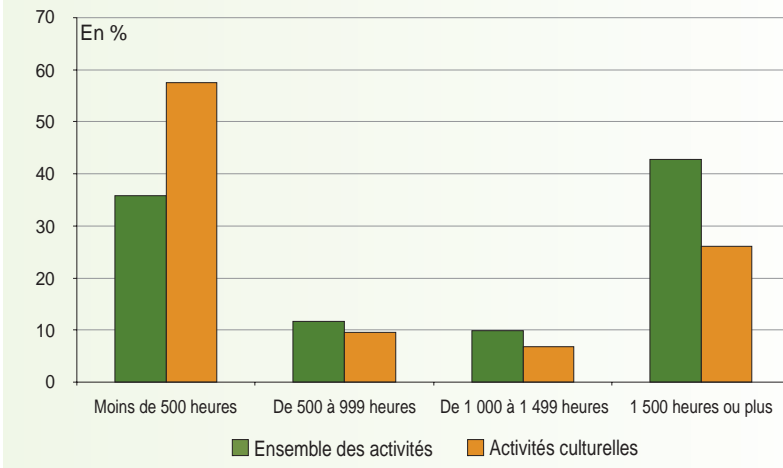
Spectacle vivant, activités artistiques et presse : 50 % des emplois salariés et 60 % des postes de travail



Source : Insee - DADS 2005



Plus de postes de travail de courte durée dans les activités culturelles



Source : Insee - DADS 2005

Alors que dans l'ensemble de l'économie régionale le temps de travail annuel moyen est de 1 385 heures, il est de 1 280 heures pour les salariés du domaine culturel. Celui-ci est supérieur à la moyenne nationale (1 175 heures). Selon les régions, le temps de travail annuel est variable et s'échelonne de 1 065 heures en moyenne en Languedoc-Roussillon à 1 304 heures en Picardie.

Le temps de travail annuel est aussi très fluctuant selon les secteurs d'activité. Au niveau régional, il varie de 964 heures dans le spectacle vivant et les activités artistiques à 1 525 heures dans la presse.

La durée annuelle de travail est la plus courte dans le spectacle vivant et les activités artistiques en Alsace. Elle reste cependant supérieure à celle observée en France métropolitaine (852 heures) ou même en Île-de-France (915 heures).

Ainsi, les emplois de très courte durée sont particulièrement nombreux dans les secteurs du spectacle

Des salariés travaillant dans leur région

Les salariés du domaine culturel qui habitent en Alsace sont peu nombreux à travailler en dehors de la région. Sur 9 250 résidents travaillant dans un établissement culturel, seulement 700 exercent une activité culturelle dans une autre région. Les trois quarts d'entre eux se rendent en Île-de-France, Lorraine ou Rhône-Alpes.

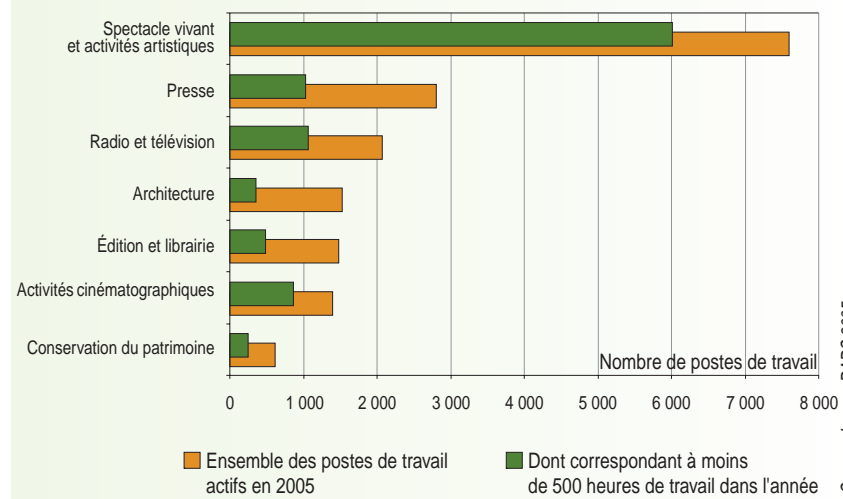
dans l'année, contre un tiers dans l'ensemble des activités économiques. Seulement un poste sur quatre correspond à un temps plein annuel. Avec la moitié de ces derniers, la presse et l'architecture se singularisent par rapport aux autres activités culturelles en présentant un profil identique à la moyenne des activités économiques de l'industrie et du tertiaire.

De même, les salariés travaillant dans ce secteur en Alsace sont peu nombreux à résider hors de la région. Ils ne sont que 600 pour 9 200. La moitié d'entre eux vient de l'Île-de-France et un quart de Franche-Comté ou de Lorraine. Ils travaillent essentiellement dans les activités cinématographiques, la radio et la télévision, le spectacle vivant et les activités artistiques.

Des emplois de plus courte durée

Sur les 17 500 postes de travail offerts dans les activités culturelles, les deux tiers correspondent à moins de 500 heures de travail

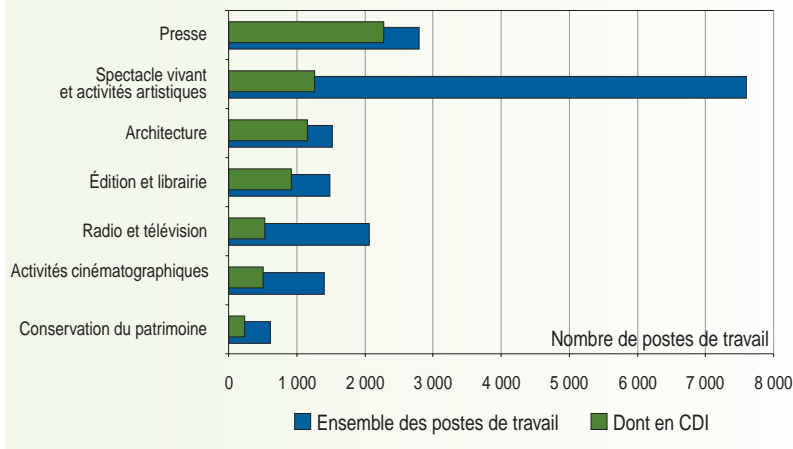
Dans les activités culturelles, 6 postes de travail salariés sur 10 correspondent à moins de 500 heures de travail dans l'année



Source : Insee - DADS 2005

Les salariés

Des contrats à durée indéterminée plus fréquents dans la presse et l'architecture



Source : Insee - DADS 2005

étant le plus souvent exercé dans un établissement n'appartenant pas au secteur culturel. Près de 30 % ont même trois employeurs ou plus dans l'année.

Les deux tiers des multiactifs de la culture exercent dans le spectacle vivant, les activités artistiques, cinématographiques, la radio et la télévision. Ils ont en moyenne quatre employeurs dans l'année.

Ce sont également ces activités qui offrent le moins de contrats de travail à durée indéterminée (CDI), le plus d'emplois de courte durée.

vivant et des activités artistiques, et dans les activités cinématographiques. Pour près de 7 600 postes de travail offerts dans les activités artistiques et le spectacle vivant, 8 postes sur 10 correspondent à moins de 500 heures de travail.

Dans la presse, le temps moyen de travail annuel est identique à celui des activités industrielles. Dans l'architecture, il est analogue au nombre moyen d'heures de travail effectuées dans la recherche et le développement et dans les activités de conseil et d'assistance.

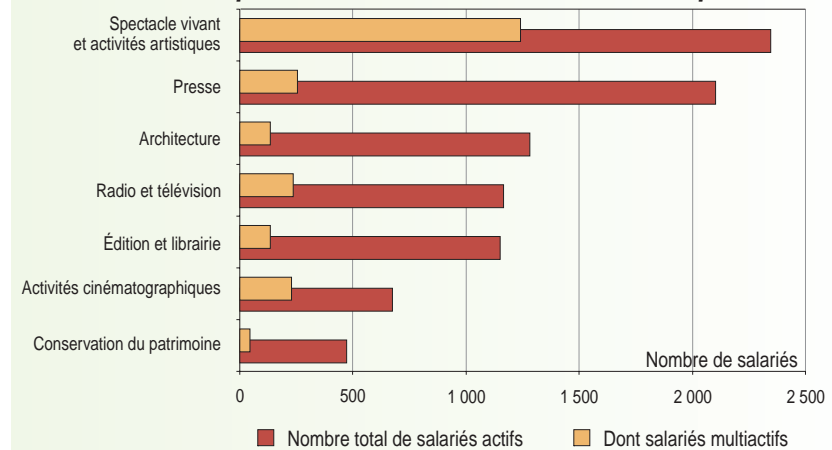
Les contrats à durée indéterminée (CDI) sont moins fréquents dans les activités culturelles que dans les autres secteurs d'activité : 39 % au lieu de 55 %. Dans la presse et dans l'architecture, ils sont toutefois nettement supérieurs à la moyenne régionale ce qui n'est pas le cas dans le spectacle vivant, les activités artistiques, la radio et la télévision où ils ne concernent qu'un emploi salarié sur cinq.

Davantage de multiactivité

En 2005, 2 300 personnes, soit un quart des salariés qui exercent une activité dans la culture, occupent simultanément ou successivement plusieurs emplois. Parmi eux, 52 % sont des femmes. La majorité

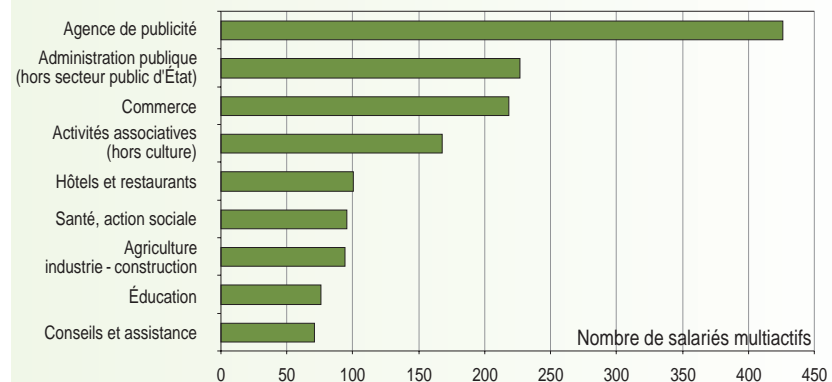
de ces salariés occupe deux postes de travail dans l'année, le deuxième

La multiactivité, beaucoup plus présente dans le spectacle vivant et les activités artistiques



Source : Insee - DADS 2005

Répartition des salariés multiactifs dont l'emploi principal est hors activités culturelles*



Source : Insee - DADS 2005

* l'emploi principal se situe dans l'activité dans laquelle le plus d'heures de travail ont été effectuées.

Les périodes de chômage y sont plus nombreuses. Dans ces secteurs, la part des intermittents du spectacle est très importante.

La multiactivité est moins répandue dans l'édition, la librairie, la conservation du patrimoine et l'architecture. Dans ces activités, la part des salariés multiactifs est identique à celle des salariés de l'ensemble des activités économiques.

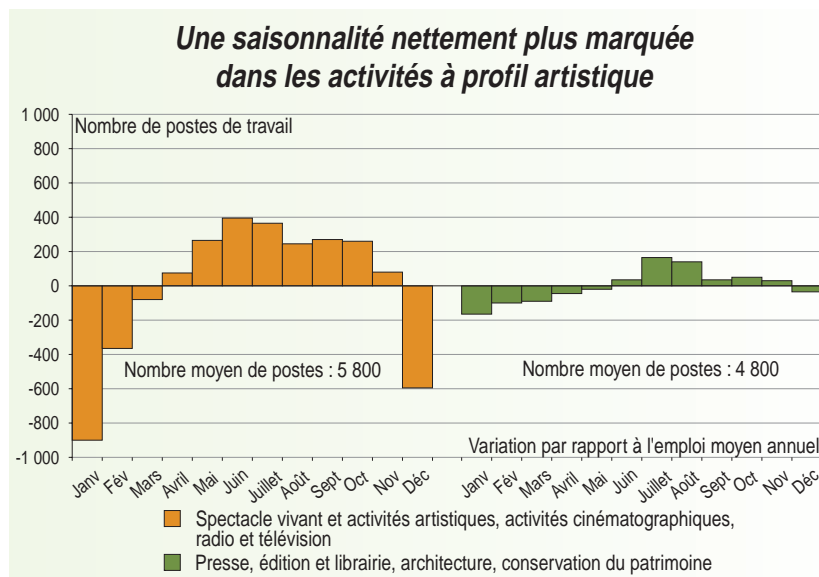
Parmi les multiactifs, seuls 35 % ont effectué la majorité de leur temps de travail dans les activités culturelles.

Sur les 1 500 salariés multiactifs qui travaillent à titre secondaire dans le domaine culturel, 29 % exercent à titre principal pour une agence d'intérim, 15 % pour une collectivité territoriale et 15 % dans le commerce. Dans de moindres proportions, ils sont aussi présents dans la santé et l'action sociale, l'hôtellerie et la restauration, les centres et villages de vacances et l'éducation.

Une forte saisonnalité de l'emploi

L'emploi culturel se caractérise par une variation sensible du nombre de salariés et de postes offerts en début et fin d'année et, dans une moindre mesure, lors de la période estivale. En moyenne, au cours d'une année, 10 500 postes de travail et 7 700 salariés sont actifs chaque jour dans le secteur de la culture. Le nombre de postes offerts diminue en hiver (-600 en décembre et -1 100 en janvier) ; il augmente en été (+500 en juillet).

Ces variations saisonnières sont particulièrement fortes dans le spectacle vivant, les activités artistiques, cinématographiques, de radio et de télévision. Par rapport à 5 800 postes actifs en moyenne chaque jour dans ces domaines, il y



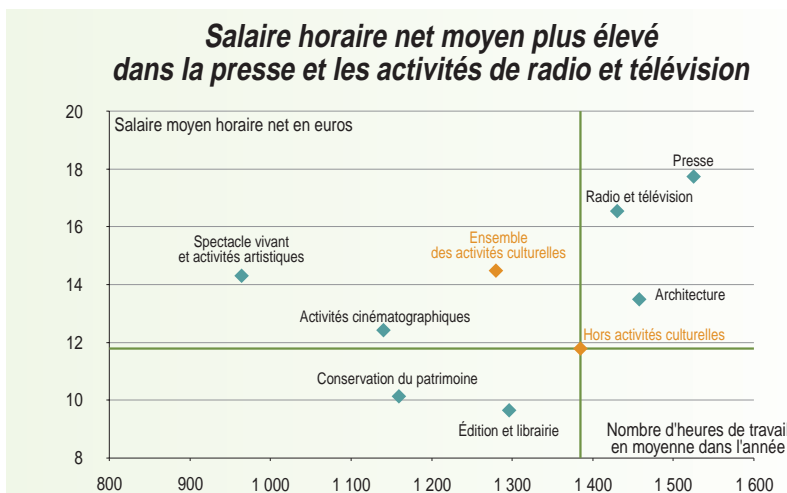
à respectivement 900 et 600 postes de moins en janvier et en décembre, 400 postes supplémentaires en juin.

Des salaires supérieurs à la moyenne

En 2005, les salariés des activités culturelles qui occupent un emploi en Alsace, perçoivent en moyenne 18 500 euros dans l'année, soit un salaire horaire net de 14,5 euros (calcul basé sur le nombre moyen d'heures de travail effectuées dans l'année). Dans l'ensemble des secteurs d'activité, les salariés perçoivent en moyenne 16 300 euros net, ce qui correspond à un salaire ho-

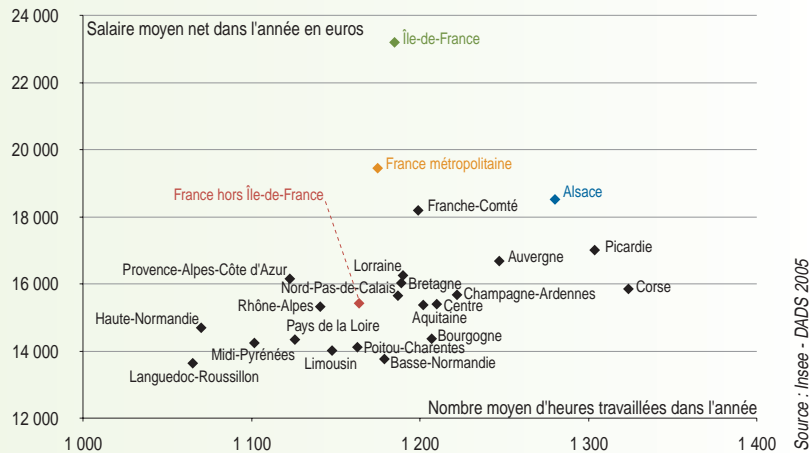
raire de 11,8 euros. En termes de salaire horaire, les appointements versés dans le domaine culturel dépassent de 23 % ceux de l'ensemble des activités, mais cet écart est à relativiser en raison du niveau élevé de qualification des salariés du secteur. À structure de qualification comparable, l'écart serait de 2,4 %.

Les rétributions sont les plus élevées dans la presse et les activités de radio et de télévision. Les salariés de la presse perçoivent en moyenne 17,7 euros nets de l'heure, ceux des activités de radio et télévision 16,5 euros.



Les salariés

Salaire et temps de travail élevés en Alsace dans le secteur culturel



l'ensemble des régions hors Île-de-France.

Évolutions différenciées des emplois féminins et masculins depuis cinq ans

Entre 2000 et 2005, l'emploi salarié exprimé en équivalent temps plein a baissé de 10 % dans le secteur culturel, alors que dans le même temps le nombre de salariés a augmenté de 5 %.

Ainsi le volume moyen de travail par actif salarié du secteur culturel passe de 0,8 à 0,7 équivalent temps plein (ETP). Tous les domaines culturels, à l'exception de la conservation du patrimoine, connaissent une diminution.

L'analyse de l'évolution globale des professions met en évidence une hausse du nombre de cadres et de professions intermédiaires, au détriment des employés et des ouvriers qualifiés, dont les effectifs

En termes de salaire horaire net, les salariés de la culture gagnent en moyenne 9 % de plus en Alsace qu'en France hors Île-de-France. Avec un salaire horaire net de 14,5 euros, l'Alsace se place au 3^e rang, derrière l'Île-de-France (19,6 euros) et la Franche-Comté (15,2 euros), et devant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (14,4 euros).

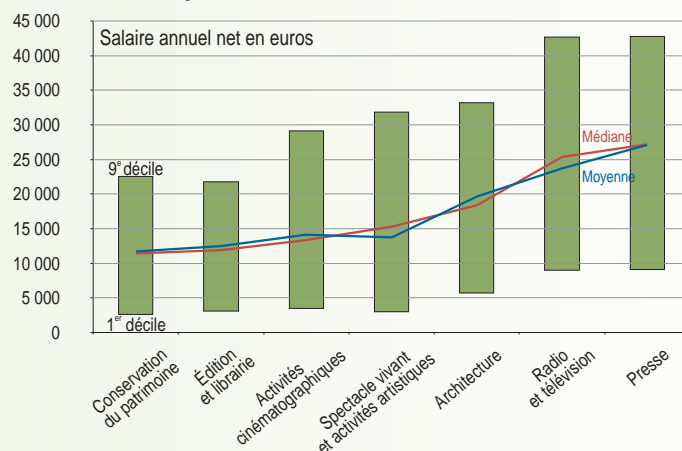
Le poids des allocations chômage est pourtant nettement moins élevé en Alsace que dans l'ensemble du pays : -3,4 points par rapport aux autres régions hors Île-de-France.

La part des indemnités de chômage est beaucoup plus élevée dans le spectacle vivant et les activités artistiques. Elle est de 18 % en Alsace et de près de 28 % dans

La dispersion des salaires est importante dans le secteur de la culture. En 2005, les 10 % des salariés les moins bien rémunérés ont perçu 4 160 euros nets dans l'année, pour moins de 296 heures de travail et les 10 % des salariés les mieux rémunérés ont gagné 37 000 euros nets pour plus de 1 960 heures de travail. Le rapport entre ces deux montants est de 9, pour 2,5 dans l'ensemble des activités économiques de la région.

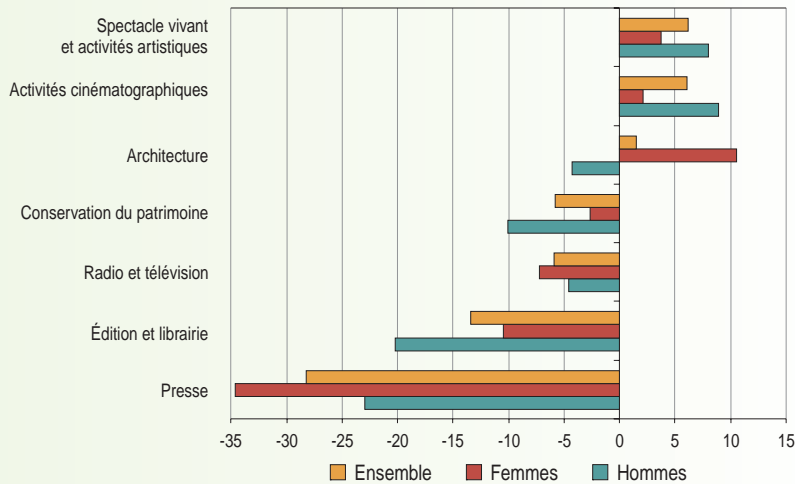
Les salariés des activités culturelles connaissent plus de périodes de travail entrecoupées de périodes de chômage que l'ensemble des autres activités. En moyenne, ils ont perçu 1 410 euros d'allocations chômage en 2005, contre 495 euros pour l'ensemble des activités. En Alsace, la part des indemnités de chômage constitue 7 % du revenu annuel des salariés dans le secteur de la cul-

Dispersion des salaires annuels nets par secteur d'activité culturelle



Note de lecture : le salaire médian est le salaire net tel que 50 % des salariés gagnent plus que ce salaire net médian et 50 % moins.
 Le salaire du 9^e décile est le salaire net tel que 10 % des salariés gagnent plus que ce salaire net médian et 90 % moins. Il sert à isoler les salaires les plus élevés.
 Le salaire du 1^{er} décile est le salaire net tel que 90% des salariés gagnent plus que ce salaire net médian et 10 % moins. Il sert à analyser les salaires les plus bas.

Évolution de l'emploi salarié en équivalent temps plein entre 2000 et 2005



Source : Insee-DADS 2005

baissent de 10 %. Pour les ouvriers non qualifiés, les effectifs ont été divisés par deux.

Pour l'ensemble des professions, les évolutions exprimées en équivalent temps plein sont généralement proches pour les hommes et pour les femmes. La différence d'évolution entre l'emploi féminin et masculin s'explique, par une proportion moindre de cadres et celle plus importante d'employées chez les femmes.

En équivalent temps plein, l'emploi féminin a reculé un peu plus que l'emploi masculin : 12 % contre 9 % ; la part des postes masculins se situe en 2005 à 56 % pour 54 % en 2000.

À l'exception de l'architecture et de la conservation du patrimoine, les postes masculins creusent peu à peu l'écart. Dans la presse, notamment, leur importance s'intensifie.

Dans le spectacle vivant et les activités artistiques, les emplois féminins augmentent, mais moins que les pos-

tes masculins. Ce sont les catégories professionnelles masculines de l'information, des arts et des spectacles (artistes, responsables de production, ...) qui profitent d'une croissance plus vive.

Dans l'architecture, l'évolution des postes de cadres, de techniciens et de professions intermédiaires a été plus rapide pour les femmes. C'est en majeure partie un glissement du statut d'employés vers celui des professions intermédiaires. Dans les activités cinématographiques, les deux tiers des postes sont masculins.

Des emplois salariés plus stables

L'Alsace se distingue des autres régions françaises par une plus grande stabilité des emplois salariés de la culture. En moyenne, les salariés ont deux employeurs, contre trois dans l'ensemble de l'Hexagone.

Ainsi, avec 1,2 employeur, la situation des salariés alsaciens de l'architecture, de la presse, de l'édition

et de la librairie est voisine de celle de l'ensemble des secteurs d'activité de l'industrie et du tertiaire. En revanche, pour les salariés qui travaillent dans le spectacle vivant et les activités artistiques, la moyenne est de trois employeurs en Alsace ; dans les autres régions, elle atteint quatre employeurs.

Par ailleurs, le nombre de postes qu'il faut cumuler pour obtenir un temps plein, même s'il reste toujours très élevé dans le domaine de la culture, s'est cependant légèrement amélioré en cinq ans. En 2005, pour obtenir un temps plein il faut en moyenne 2,7 postes, alors qu'il en fallait 2,8 en 2000. Les femmes sont davantage gagnantes : 2,5 postes en moyenne, alors que pour les hommes 2,9 postes sont nécessaires.

Les principales activités bénéficiaires de cette amélioration sont la conservation du patrimoine dont plus précisément la gestion du patrimoine culturel, les activités cinématographiques, plus particulièrement la projection de films cinématographiques, et enfin, la presse. Pour l'édition-librairie où seulement 2 postes suffisent en moyenne, ce sont surtout les postes féminins qui sont concernés par cette embellie avec 1,8 poste seulement. Si l'architecture ne requiert que 2 postes, en revanche, les activités de spectacle vivant nécessitent 4,5 postes pour un emploi à temps plein féminin et même 6 postes pour réaliser un emploi à temps plein masculin. Ceci traduit l'existence d'un grand nombre d'emplois de courte durée.